



12, rue de Louvois - 75002 PARIS- tel / 01.40.15.82.68 - fax / 01.40.15.85.99- sud@culture.fr

## DECRET DRAC : ENFIN... MAIS POUR QUEL AVENIR ?

Après des années de tergiversations, le décret relatif aux directions régionales des affaires culturelles vient d'être publié au Journal Officiel\*. Comme on le sait, le point fort de ce décret est l'intégration des Services Départementaux d'Architecture et du Patrimoine (désormais Unités Territoriales) au sein des DRAC.

SUD Culture Solidaires a toujours considéré que cette intégration des SDAP devrait, normalement, permettre la création d'un véritable pôle patrimonial au niveau des DRAC. Encore faudrait-il qu'en ces périodes de vaches maigres le gouvernement n'en profite pas pour demander au Ministère de regrouper certaines Unités Territoriales, niant ainsi leur caractère indispensable de proximité avec les usagers, les élus et les professionnels. Encore faudrait-il que certains chefs de service laissent de côté leur *ego* qui les incite à défendre avant tout leur pré-carré.

D'autre part, nous attendons toujours le sort qui sera fait à la DRAC Ile-de-France et aux territoires d'outre-mer qui n'obéissent pas à la loi commune, puisqu'ils sont exclus de ce décret. Pour SUD Culture Solidaires, il ne saurait être question d'une différence de traitement entre la DRAC de la région parisienne et celles de province. Il en va de la cohérence de la politique du ministère de la Culture et de la Communication sur l'ensemble du territoire.

Mais ce qui nous inquiète fortement, c'est la possibilité future d'exercer toutes les missions listées par le décret. A l'évidence, l'adéquation des moyens humains n'est pas respectée puisque des dizaines d'emplois sont appelés à disparaître au cours des prochaines années. Les emplois vacants restent à un niveau très élevé, notamment dans les DRAC considérées comme les moins « attractives ». Fidèle à ses traditions, le ministère encourage le recrutement de contractuels, de vacataires, de stagiaires, aggravant une précarité qu'on croyait pourtant appelée à disparaître.

Ce qui nous inquiète également fortement, c'est le déshabillage des DRAC mis en oeuvre avec les transferts en cours ou futurs de missions essentielles. La création des plate formes Chorus en est un excellent exemple. Là encore, ce sont des dizaines d'emplois qui vont disparaître des DRAC et contribuer non seulement à leurs pertes de compétences et d'expertise, mais également à l'aggravation des conditions de travail pour celles et ceux qui restent.

Enfin, les symboles ayant un sens, il est particulièrement regrettable que les futurs logos des DRAC ne fassent plus mention de leurs liens avec le Ministère de la Culture et de la Communication, mais n'apparaissent plus que comme de simples services des préfectures de région.

Jamais la démobilisation, la démoralisation, les incompréhensions, les inquiétudes sur l'avenir, n'avaient atteint un tel niveau dans les services déconcentrés du Ministère de la Culture.

Le repli sur soi ne saurait constituer une solution durable. Au moment où les collectivités locales se désengagent fortement de la culture, c'est à nous toutes et tous de nous mobiliser pour sauver des services qui font partie intégrante d'un véritable service public culturel irriguant les territoires.

SUD Culture Solidaires, le 15 juin 2010

\* <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022324484>